

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 septembre 2023 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. A. PAUTEX, Président

Mmes A. BATARDON, G. BISSON, M.-L. DESARDOUIN,
M. CHERBULIEZ, M. GAUTROT et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI,
S. LUISIER, Y. MONNAT, M. MÜLLER, F. SCHOCH,
S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY Conseillers municipaux

Sont excusées : Mmes M. BARRAS, M. BESSAT, C.-F. MATTHEY,
Conseillères municipales
M. Y. MESOT, Conseiller municipal

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
M. J.-M. MARTIN, Vice-président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Crédit de construction pour le bâtiment communal incluant le groupe scolaire des Grands Esserts, cession gratuite et servitudes (prop. n°23.13) – Rapports de la commission des Grands Esserts du 21 juin 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 5 septembre 2023 – Délibération.
5. Crédit de réalisation pour la 1ère étape du projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts (prop. n°23.14) – Rapports de la commission des Grands Esserts du 22 août 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 5 septembre 2023 – Délibération.
6. Établissement d'un plan de site et d'un plan localisé de quartier pour le périmètre du Petit-Veyrier et du Pré Princep (prop. n°23.15) – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 24 août 2023 – Résolution.

7. Sécurité des piétons – Sécurisons le passage piétons à l'arrêt de bus Vüy ! – Pétition.
8. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Remplacement du fourgon VW T4 réhaussé au service des routes et espaces verts (prop. n°23.16)
 - b) Servitude de canalisation d'eaux pluviales au chemin de l'Arvaz (prop. n°23.17)
 - c) Amortissements complémentaires 2023 (prop. n°23.18)
 - d) Crédits budgétaires supplémentaires 2023 (prop. n°23.19)
 - e) Crédit de réalisation pour l'aménagement du chemin de Pinchat DD2 dans le cadre de la ligne de bus BHNS : honoraires, travaux, acquisitions et cessions foncières (prop. n°23.20)
 - f) Remplacement de l'éclairage du stade de football de Grand-Donzel (prop. n°23.21)
 - g) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV)
9. Propositions des Conseillers municipaux.
10. Questions et divers.

Le président ouvre la séance. Il adresse ses condoléances à Mme MAYE et M. JOUSSON pour les décès de leur mère et demande une minute de silence en leur mémoire.

M. ROBERT indique que le Conseil administratif a décidé de retirer le point 6 de l'ordre du jour, relatif à un plan de site et un plan localisé de quartier pour le périmètre du Petit-Veyrier et du Pré Princep (prop. n°23.15). Le Conseil administratif a constaté que la jonction d'un plan de site et d'un PLQ engendrait de la confusion chez certains commissaires et que la sémantique choisie visant à la validation d'un avant-projet laissait planer un doute sur le processus à suivre. Il a donc décidé de séparer les problématiques et reviendra vers les Conseillers municipaux avec une proposition centrée uniquement sur l'établissement du plan de site, avec un projet de résolution, sans ambiguïté. Il ne souhaite pas que les relations entre Conseils soient entachées par des divergences d'interprétation.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

Le procès-verbal du 13 juin 2023 est approuvé à l'unanimité – 20 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président signale que tous les Conseillers municipaux ont reçu un courrier de l'ACG cet été concernant le droit d'opposition des conseils municipaux, avec délai au 11 octobre 2023, des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023. Les points abordés sont les suivants : l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 5'000 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ; la participation au financement du Bibliobus intercommunal ; le financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1,5

mio ; le financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000 ; le financement des investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1 mio ; la participation aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de CHF 7,4 mios ; la subvention à la Ville de Genève de CHF 2,5 mios représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ; l'octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 41'945 de l'enveloppe culturelle 2023. Il mentionne également une lettre de M. Kurt EICHENBERGER concernant la vie dans la commune dont il donne lecture. Elle sera renvoyée au Conseil administratif pour qu'il puisse lui répondre. (Annexe 1)

Mme TAGLIABUE juge le courrier de cette personne très poli et elle le rejoint dans ses constatations. Elle espère qu'une solution soit trouvée rapidement.

Le président évoque les lettres suivantes. Tout d'abord, celle du comité de la Vogue du 20 juin 2023. Chaque membre du Conseil municipal en a reçu une copie ainsi que de la réponse du Conseiller administratif. Le sujet sera débattu en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale. Ensuite, celle de GCD Holding SA, datée du 18 août 2023, demandant à être entendu par la commission d'aménagement du territoire et environnement au sujet du PLQ Pré Princep. La commission a été avisée et une réponse leur sera envoyée. Par ailleurs, il mentionne la lettre de Mme Silvia GRABER du 11 juin 2023 concernant l'absence d'un banc près de l'Église et qui a été remplacé par un bac à fleurs. Le banc a été remis en place et l'administration lui a répondu. Il évoque la lettre de Mme Rachel CHEVALIER-FAUSTINO du 27 juin 2023 annonçant qu'un certain nombre de Veyrites (72) ont envoyé une opposition à l'Office des autorisations de construire, relative à la demande d'autorisation de modification de la station de base de téléphonie mobile pour le compte de l'entreprise Salt mobile SA, parue dans la feuille d'avis officielle du 23 mai 2023. S'agissant d'une information, le bureau n'a pas donné suite à cette lettre. Enfin, un courriel de M. Jacques MICHELOUD du 8 juin 2023 faisait état de son mécontentement quant à la levée des encombrants. Ce sujet ayant déjà été étudié au Conseil municipal à plusieurs reprises, il sera débattu en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

3. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE rappelle les prochaines manifestations, soit la cérémonie de la pose de la première pierre du futur quartier des Grands Esserts, le jeudi 14 septembre 2023 dès 16h sur place et une séance d'information publique sur les Énergies, le jeudi 16 novembre 2023 à 19h à la salle Grand-Salève. Elle énumère ensuite les manifestations culturelles à venir. Tout d'abord, le mardi 12 à 21h et le mercredi 13 septembre à 19h, la salle Grand-Salève accueillera Alexander VANTOURNHOUT, pour une performance de danse dans le cadre du Festival de La Bâtie. Ensuite, le mercredi 20 septembre et jusqu'au 11 octobre, l'Espace culturel La Mansarde recevra une exposition thématique organisée par La Mémoire intitulée «Histoires d'eaux». En outre, deux conférences sur ce thème sont prévues le 4 octobre à Etrembières et le 11 octobre à la salle Grand-Salève. Par ailleurs, le jeudi 5 octobre à 20h aura lieu un concert de l'Orchestre de chambre de Genève à la salle Grand-Salève. Il sera donné dans une démarche d'ouverture envers le jeune public. Les musiciens proposeront en amont des ateliers dans les écoles de la commune pour sensibiliser les élèves aux

instruments et à la musique. Enfin, le vendredi 13 octobre à 20h, Thomas WIESEL viendra présenter son nouveau spectacle «Travail».

Elle indique ensuite avoir reçu une réponse de M. MAUDET, Conseiller d'État en charge du département de la santé et des mobilités (DSM), concernant la résolution votée par le Conseil municipal le 13 juin 2023 : «Rétablissement d'une offre de transports publics adaptée aux besoins des élèves habitant la commune de Veyrier». Ce document est disponible sur CMnet. Enfin, elle signale que les travaux pour la création de la place de jeux de la crèche des Etournelles, incluant de l'ombrage en suffisance, ont débuté le 28 août et dureront trois semaines.

Mme CHERBULIEZ souhaite savoir si une date est prévue pour la présentation des résultats du concours relatif à l'ancienne salle communale.

M. ROBERT répond que le vernissage aura lieu le lundi 30 octobre. Les tout-ménages seront distribués prochainement.

M. DUC indique être satisfait de la réponse du nouveau Conseiller d'État au sujet du problème de transports publics des élèves de Veyrier.

Le président félicite le service culturel pour ses campagnes de communication et se réjouit que le spectacle de Thomas Wiesel soit complet.

M. ROBERT, en réponse à la question de M. HUTZLI au sujet de l'arrêt des fontaines, indique que la commune compte 13 fontaines dont deux toujours ouvertes, sur demande des SIG car en fin de circuit, et deux munies d'un système écopotable. Les 9 fontaines restantes sont réglées au débit minimum et arrêtées la nuit de 19h à 7h. Le Conseil administratif n'a pas été favorable à les couper pour garantir l'accès à l'eau, tant aux personnes qu'aux chiens, pendant les canicules. En revanche, il entend si possible les transformer en points d'eau écopotable ou les disqualifier et créer à côté un système écopotable, mais il précise qu'il s'agit d'une transformation assez onéreuse. Au sujet de la réfection des escaliers de l'Espace Grand-Salève, il signale que les travaux sont terminés depuis le 25 août à la satisfaction du service technique. Ils sont désormais recouverts de béton anti-dérapant, un choix de matériau judicieux compte tenu de ce passage très fréquenté et pas toujours avec soin. Par ailleurs, la rénovation de la toiture de l'école de Bois-Gourmand a été terminée en avance. Il remercie tous les mandataires et la responsable du service compétent et ses collaborateurs. La durée des travaux s'est étendue du 7 juin au 18 août inclus, soit trois jours avant la rentrée et deux semaines avant l'échéance. Une incivilité a entraîné la mise en place d'une présence GPA supplémentaire toutes les nuits. La réponse à la motion acceptée par le Conseil municipal le 15 octobre 2022 intitulée «Pour favoriser une gestion responsable de la rétention et de la gestion de l'eau pour les propriétaires fonciers veyrites - Gestion de nos ressources» a été mise à disposition des Conseillers municipaux sur CMnet. M. ROBERT rappelle qu'il convient de travailler étroitement avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Enfin, il mentionne que les SIG sont intervenus le mercredi 6 septembre 2023 pour installer un éclairage LED avec détecteur sur l'abri vélos de l'école de Grand-Salève. Pour les autres écoles, le service Aménagement, constructions et infrastructures (SACI) procède à des tests de différents modèles d'éclairages car chaque école possède sa propre spécificité d'emplacement des abris vélos.

M. MARTIN, en réponse à la question de M. MESOT au sujet des emplois jeunes, indique que la commune reçoit beaucoup de candidatures pour les emplois jeunes qui se concentrent principalement sur deux services, à savoir le service des Routes et espaces verts et le SACI. Pour 2023, 31 jeunes ont été employés pour un total de près de 3'100 heures (en 2022, le total se montait à 2'100 heures). La commune engage également des jeunes pour des manifestations ou des actions ponctuelles au sein des services Culture et manifestations et Cohésion sociale (lors des canicules, pour appeler les personnes âgées, par exemple). En 2023, pour le service Culture et manifestations, ce sera probablement 240 heures confiées ponctuellement à des jeunes. En outre, il indique que par courrier officiel reçu le 15 août dernier, la Cour de justice du canton de Genève informait la commune de sa décision du 11 août qui prenait acte du retrait du recours contre le PLQ des Cirses. De ce fait, le PLQ est entré en force. Il précise que les deux exposés des motifs des propositions 23.13 et 23.14, qui avaient été remis lors du Conseil municipal de juin 2023 et qui seront traités plus tard, mentionnaient que le recours était toujours en cours. Ces exposés des motifs ne peuvent pas être corrigés dans le texte, mais le procès-verbal de cette séance relèvera la nouvelle situation. Il présente ensuite les départs et arrivées de collaboratrices et collaborateurs au sein de l'administration depuis le début de l'année.

4. Crédit de construction pour le bâtiment communal incluant le groupe scolaire des Grands Esserts, cession gratuite et servitudes (prop. n°23.13) – Rapports de la commission des Grands Esserts du 21 juin 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 5 septembre 2023 – Délibération.

M. MARTIN souhaite apporter des précisions sur trois points concernant la construction pour lesquels le Conseil administratif n'a pas pu répondre de manière satisfaisante lors de la dernière commission des finances, sécurité et administration de la semaine dernière. Tout d'abord, le budget du CFC 335 relatif aux tableaux interactifs qui s'élève à CHF 454'100. Il s'agit bien de 42 tableaux interactifs à CHF 10'000 HT chacun, soit CHF 420'000 HT. Le total TTC fait donc CHF 454'100 en comprenant la TVA de 8,1%. Cette somme a été contrôlée par le Département de l'instruction publique. Ensuite, il évoque des questions quant au budget calculé à plus ou moins 15%. Il s'agit là du niveau de précision des estimations basées sur un avant-projet phase SIA 31 et c'est ce qui est prévu par la norme SIA 102, sauf autre convention. L'état d'avancement du projet ne permet pas d'être plus précis. En revanche, ce niveau de précision va évoluer avec l'avancement des phases, en passant à plus ou moins 10% en phase projet d'ouvrage phase SIA 32, car à ce moment-là les quantités seront connues pour les soumissions, ce qui permet une plus grande précision. Cela nécessite, de la part des mandataires, un suivi strict et des soumissions claires et précises, ainsi que de la transparence. Ce degré de précision n'est pas mélangé avec les divers et imprévus, qui peuvent regrouper des demandes supplémentaires du maître d'ouvrage, des éventuels oublis ou des modifications de projets, entre autres. Enfin, il signale que le faible montant des divers et imprévus a surpris certains Conseillers municipaux. Il indique que ce pourcentage a été convenu avec le maître d'ouvrage, en sachant que ceci dépend du degré de précision de certains choix de matériaux ou de techniques. Une réserve de 5% à 10% est usuelle et plus elle est proche de 5%, plus le suivi doit être strict, ce que souhaite la commune. Cette réserve divers et imprévus n'est pas en lien avec le degré de précision de l'estimation du coût : légalement elle doit être séparée et identifiée.

M. BARRO remarque que ce projet est le deuxième plus important de la commune après celui de Grand-Salève. Il rappelle que, lors de la présentation du crédit d'étude, il avait été laissé entendre que le crédit de construction serait voté sur une base de soumission rentrée. Ce point a été laissé de côté car, durant la période d'étude, il y avait toujours le recours sur le PLQ des Cirses. Faire des appels d'offres avec 15% d'incertitude aurait généré une surcharge de travail. Il indique qu'avec l'entrée en force du PLQ, il ne manque que l'aspect foncier pour pouvoir déposer une autorisation de construire. Ce projet, tel qu'il a été étudié dans les différentes commissions, permet donc d'avancer sereinement vers un vote recommandé par le groupe PLR. Il mentionne également que les sociétés locales ont toutes approuvé le programme des locaux. C'est donc une configuration idéale étant donné que tous les acteurs impliqués sont satisfaits du projet.

M. DUC souhaite savoir pourquoi 42 tableaux sont commandés alors que l'école comportera 24 classes.

M. MARTIN répond qu'il y a également des salles d'appui, d'art visuel et autres, en plus des 24 classes.

M. JOUSSON indique que le vote de ce point porte sur un important crédit de construction pour le bâtiment communal des Grands Esserts. Le groupe Veyrier-Ensemble rappelle que le Conseil municipal a déjà voté l'acceptation du PLQ des Cirses, ainsi que le crédit pour le concours du bâtiment communal. Ce PLQ a connu quelques turbulences : référendum, puis opposition dès son acceptation par le Conseil d'État. Aujourd'hui, la voie est dégagée pour la réalisation de cet important équipement communal et ils considèrent qu'il faut remercier le Conseil administratif de ne pas avoir baissé les bras dans l'avancée de ce projet, malgré les embûches. Cela permet à ce Conseil de voter sur la base d'un devis estimatif, qui sera consolidé par les soumissions, mais également d'avancer en permettant aux mandataires de déposer la demande définitive d'autorisation de construire dès le mois prochain. Ils reconnaissent que le budget demandé est important, mais rappellent que le vote ne porte pas sur un simple groupe scolaire. Ce sont d'abord 24 classes et non les 16 habituelles, permettant aux générations futures de répondre aux besoins d'une densification toujours importante. C'est une double salle de gymnastique avec gradins amovibles, également accessible de façon indépendante pour les associations sportives le soir et le week-end. C'est une vaste aula accessible aussi de façon indépendante. C'est un important abri de protection civile. C'est un centre de voirie et ce sont aussi les nombreux locaux scolaires complémentaires aux classes. D'un point de vue environnemental, ce bâtiment à très haute performance énergétique sera construit en structure mixte bois-béton avec des cloisonnements en brique de terre crue. Des briques qui pourraient être réalisées avec la terre du site si sa qualité le permet. Enfin, de larges coursives extérieures faisant office de voie de fuite créeront un ombrage sur les façades, protégeant ainsi ces dernières des fortes chaleurs estivales. Ils jugent donc qu'il s'agit d'un très beau projet auquel ils sont heureux d'apporter leur soutien. Ils voteront donc le budget demandé par le Conseil administratif.

M. MÜLLER indique que le groupe Le Centre est d'avis que ce dossier est solide et se satisfait des réponses apportées aux questions spécifiques et techniques, après les auditions des architectes, des mandataires et du personnel communal, surtout en

commission des Grands Esserts, ainsi que les discussions en commission des finances, sécurité et administration. Ainsi, ils voteront avec confiance ce budget d'investissement de CHF 68 millions. Le retrait du recours sur le PLQ des Cirses rend ce vote encore plus urgent, bien qu'ils soient conscients que tant que l'autorisation de construire définitive ne sera pas en force, ce projet pourra encore subir des retards. C'est pourquoi ils proposent de voter cette délibération sans crainte.

Mme GAUTROT déclare que les Vert'libéraux sont très satisfaits que le projet du groupe scolaire des Grands Esserts avance. L'école des Grands Esserts sera le plus grand groupe scolaire de la commune avec ses 24 classes et permettra de lancer le PLQ des Cirses. Comme l'a rappelé M. ROBYR de l'Office de l'urbanisme lors de son intervention à la commission des Grands Esserts, le référendum a permis la rédaction de la charte de la gouvernance participative qui guidera la suite de cet important projet pour la commune. Les autorités veyrites, les associations de quartiers, les autorités cantonales et les promoteurs y seront étroitement associés. Ils considèrent que c'est un atout pour le développement de ce nouveau quartier. Ils acceptent donc les rapports de la commission des Grands Esserts et de la commission des finances, sécurité et administration, ainsi que la délibération.

M. DUC signale que l'école comportera une moyenne de 24 élèves par classe, avec des cuisines scolaires pouvant accueillir 80% d'entre eux. Il demande que soit prévu un local permettant d'agrandir ses cuisines si besoin, pour éviter les problèmes rencontrés à l'école de Grand-Salève.

M. ROBERT indique que le Conseil administratif sera attentif à ce point. Il précise toutefois qu'il y aura la place d'agrandir éventuellement cette cafétéria. Il rappelle également que 400 logements ne seront pas occupés avant 2034, l'école ne sera donc pas remplie pendant de nombreuses années.

Mme DESARDOUIN constate, après avoir étudié les différents rapports et entendu les explications fournies par le Conseil administratif, que certains honoraires sont exorbitants. Au vu de l'urgence de cet objet, elle répondra positivement à la demande du Conseil administratif. Néanmoins, elle partage son souci quant aux surveillances des vices de construction qui pourraient affecter l'école en mettant en péril tous les investissements, financiers et logistiques. Elle craint de se confronter aux mêmes péripéties que celles rencontrées à l'école de Bois-Gourmand. Il en va de la sécurité des jeunes qui fréquenteront l'école.

M. BARRO s'étonne de la déclaration de Mme GAUTROT qui se dit satisfaite de l'avancée des travaux alors que le référendum a coûté une année à sa mise en place et que la commune devra financer les alternatives à l'école qui ne sera pas prête afin d'accueillir les premiers élèves du futur quartier. Il considère que le projet aurait pu avancer plus rapidement. Les travaux dureront 12 ans et il juge important de ne pas tirer profit de ce crédit trop rapidement.

Mme GAUTROT estime que le temps a passé et qu'il est important de respecter le vote des gens et de ne pas les stigmatiser, non seulement les habitants, mais aussi les associations. Elle souhaite que le Conseil municipal aille de l'avant et change de discours.

M. BARRO assure ne pas être intéressé par la récupération politique et demande la même chose en retour de la part des Vert'libéraux.

Le rapport de la commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

5. Crédit de réalisation pour la 1^{ère} étape du projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts (prop. n°23.14) – Rapports de la commission des Grands Esserts du 22 août 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 5 septembre 2023 – Délibération.

M. MARTIN souhaite apporter des précisions quant à une interrogation restée sans réponse lors de la dernière commission des finances, sécurité et administration. Il indique que la plus-value pour du béton recyclé est de CHF 68 par m² pour l'étape 1. Le prix d'un m² de dalle béton coulé considéré dans le chiffrage des espaces publics des Grands Esserts est de CHF 160 par m².

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a bien étudié la proposition 23.14 du Conseil administratif concernant la 1^{ère} étape du projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts. Ils voteront le crédit de CHF 8,750 mio auquel il faudra ajouter la somme de CHF 240'000 pour l'utilisation de dalles recyclées en béton. En revanche, ils ne voteront pas le crédit de CHF 59'130 pour la création d'une pépinière.

M. BERNHEIM indique que le groupe PLR propose d'accepter l'entrée en matière de la proposition qui est soumise ce soir, d'accepter le vote du crédit de CHF 8,750 mio (première délibération soumise) et d'accepter le vote de l'amendement d'un crédit supplémentaire de CHF 240'000 (option supplémentaire portant sur le recyclage des dallages en béton) pour les raisons écologiques et économiques déjà exposées, discutées et acceptées par une large majorité dans la commission des Grands Esserts et dans celle des finances, sécurité et administration, comme mentionné dans les rapports des deux commissions. Il relève, à titre personnel, la qualité de la présentation et du travail préparatoire commun des mandataires présents lors de la commission des Grands Esserts du 22 août 2023, de même que l'administration communale, notamment en rapport avec les précisions apportées et la qualité des réponses fournies durant la séance. La proposition des mandataires faite en introduction de leur présentation, de «discuter avec les élus des principaux axes de travail autour de la charte», a permis un véritable débat. Pour la création de cette charte, les associations de quartier, les parties prenantes au référendum, le comité référendaire, les représentants des services concernés de l'État et des représentants de la société civile ont pris part aux discussions. Il évoque un débat pleinement démocratique avec la possibilité d'être entendu en tant qu'élue municipal par les autorités cantonales. En outre, en dehors du traitement en commission de la proposition 23.14 qui doit être

votée, les élus étaient consultés autour des cinq objectifs prioritaires à suivre pour la commune, notamment le vivre ensemble et le partage (relier les quartiers entre eux et au reste de la commune), la vie de quartier (intégrer les nouveaux habitants dans la commune et créer une vie de quartier) et les aspects écologiques et les exigences d'habitabilité. Cette charte se veut un outil de « planification positive » plutôt qu'un outil contraignant. Les mandataires seront jugés concrètement sur des recommandations : le but n'est pas une exclusion d'office, mais d'ouvrir la question « dans votre projet, démontrez-nous comment vous arrivez au résultat ». Cette approche est pleinement adaptée aux changements rapides du monde actuel, avec sa part d'incertitudes sur les ressources disponibles et les coûts, la prise en compte de l'urgence climatique, mais aussi la rapidité de nouveaux développements technologiques qui peuvent être intégrés dans le projet.

Mme DESARDOUIN remercie les rapporteurs : M. BERHEIM, pour la commission des Grands Esserts, et M. GÄMPERLE, pour la commission des finances, sécurité et administration. Après avoir analysé ces deux rapports, elle se dit d'accord avec la décision votée positivement concernant la première étape du projet, en incluant l'option de réemploi des dallages en béton. Pour l'option portant sur la pépinière, telle qu'elle a été présentée et détaillée dans les deux rapports, elle se dit dubitative. En prenant connaissance des différents avantages que présentent une pépinière et dans l'état actuel du climat, elle considère que la commune devrait prendre des risques quand il s'agit d'une amélioration au bénéfice du climat. Elle juge dommage que cette option ait été rejetée, mais entrera en matière malgré tout et demande le vote immédiat.

Mme GAUTROT déclare que les Vert'libéraux ont suivi les discussions du projet d'aménagement de la première étape des espaces publics dans les différentes commissions. Ils sont satisfaits que le projet avance, de la qualité de l'infrastructure proposée et des efforts pour la sauvegarde de l'environnement, notamment avec l'option de l'utilisation de dalles de béton recyclées. Néanmoins, ils regrettent que la création d'une pépinière n'ait pas été retenue. Ils acceptent toutefois les rapports des commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration, ainsi que la délibération.

M. MÜLLER indique que le vote sur ce crédit de réalisation de la première étape de ces espaces publics n'est que la conséquence logique du vote sur le bâtiment scolaire. Le groupe Le Centre a apprécié la possibilité de pouvoir se déterminer sur deux variantes, à savoir la création d'une pépinière et l'utilisation de béton recyclé. En ce qui concerne la pépinière, ils sont d'avis que cette création, au vu des questions de garantie des arbres et du coût de l'entretien de ceux-ci, n'est pas raisonnable pour une durée de 3-4 ans maximum, et ne soutiennent par conséquent pas cette variante. En ce qui concerne l'utilisation du béton recyclé, les explications fournies font apparaître que la commune économiserait 500 tonnes de CO₂ par rapport à l'utilisation de béton neuf. Ils disent ignorer si l'impact environnemental de cette économie est important pour la commune, le canton de Genève et la planète, mais sont d'avis que sur un budget total d'environ CHF 25 millions pour les espaces publics, un montant de CHF 240'000 aujourd'hui et de CHF 400'000, lors de la deuxième étape des espaces publics, n'est pour finir qu'un chiffre après la virgule. C'est pourquoi, ils proposent d'accepter la délibération qui comprend ce montant supplémentaire de CHF 240'000.

M. BARRO rejoint cette fois-ci Mme GAUTROT. Le projet avance, notamment parce qu'il n'a pas été soumis à un référendum. Il évoque de nombreux débats quant à la pépinière et rappelle le grand changement quant à ce projet, à savoir l'entrée en force du PLQ des Cirses. Il rappelle avoir souhaité que la création d'une partie de la promenade des Cirses soit anticipée. La croissance des arbres étant lente, il souhaite que la commune prenne de l'avance à ce sujet.

Le rapport de la commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Mme TAGLIABUE remercie, au nom du Conseil administratif, les membres de ce Conseil de leur vote à l'unanimité de ces deux délibérations. Elle considère qu'il s'agit d'un signe très positif pour les Grands Esserts et le travail effectué par l'administration.

6. Établissement d'un plan de site et d'un plan localisé de quartier pour le périmètre du Petit-Veyrier et du Pré Princep (prop. n°23.15) – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 24 août 2023 – Résolution.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7. Sécurité des piétons – Sécurisons le passage piétons à l'arrêt de bus Vüy ! – Pétition.

M. ROBERT informe que cette pétition est arrivée à la fin du mois de juin. L'administration a déjà contacté l'Office cantonal des transports (OCT) sur cette problématique. Le problème sera définitivement résolu lors des travaux de construction de ce tronçon de route. L'OCT s'est engagé à sécuriser dans l'intervalle ce passage piétons et cet arrêt de bus.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre a pris connaissance de la pétition concernant la sécurité au passage piétons du chemin de Pinchat, à la hauteur du chemin Jules-Vüy. À la lecture de celle-ci, ils ont relevé qu'une pétition avait déjà été adressée au Conseil municipal au mois de juin 2012. Elle a ensuite été traitée au Conseil municipal d'octobre 2012. De là, elle a été renvoyée en commission des constructions et traitée lors de sa séance du 18 octobre 2012. Ses conclusions ont été le renvoi au Conseil administratif. Dans ledit rapport, il avait été préconisé l'installation d'un feu clignotant, d'un éclairage spécifique et d'une surélévation dudit passage pour piétons. Cela ne devait pas poser de problème, étant donné qu'une partie de la chaussée à cet endroit devait de toute manière être refaite car elle était dégradée, selon le Conseil administratif de l'époque. Ils ont tenté de rechercher la réponse et la finalité de cette pétition, mais sans succès. Ils jugent grave qu'aucune réponse n'ait

été apportée, si tel est le cas. La réalité actuelle est que la commune reçoit onze ans plus tard la même pétition avec les mêmes constats et sans action manifeste. Au vu du point 8 de l'ordre du jour, qui est de statuer sur un crédit de réalisation pour l'aménagement du chemin de Pinchat DD2 dans le cadre de la ligne de bus BHNS, pour un montant d'un peu moins de CHF 4 millions, ils estiment que cette problématique sera résolue. Cependant, ils craignent un nouveau délai trop long. De ce fait, et au vu du peu d'importance porté à ce problème à l'époque, ils insistent sur l'importance de trouver une solution rapidement et envisagent la mise en place d'un ou d'une patrouilleur-euse.

M. MONNAT indique que le groupe PLR propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif afin que l'arrêt Vüy soit mis en conformité. Ils estiment qu'il n'est pas envisageable d'attendre les travaux de la DD2 et de continuer, dans l'intervalle, à faire prendre des risques aux usagers des transports publics. En tant qu'utilisateur fréquent de la ligne 41, il confirme malheureusement que les automobilistes et les conducteurs de deux-roues, pressés de gagner quelques minutes en dépassant le bus, ont parfois peu de considération pour les piétons. Le groupe PLR demande donc au Conseil administratif de faire le nécessaire pour éviter qu'une éventuelle inaction soit la cause d'un accident évitable.

Mme BATARDON fait savoir que, suite à la pétition, le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le renvoi au Conseil administratif, mais ils souhaitent une solution la plus rapide possible.

Mme GAUTROT dit que les Vert'libéraux ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la demande des pétitionnaires. Cette artère est très utilisée par le trafic des voitures qui vont en direction de Carouge ou qui montent vers Veyrier ou la France voisine. Ce passage fait partie de l'aménagement du chemin de Pinchat pour le futur BHNS dans le cadre de Grands Esserts. Ils ont pris note qu'un contact avec les autorités compétentes du canton a été établi sur cette demande. Ils demandent donc que cette pétition soit envoyée au Conseil administratif et espèrent qu'une solution positive soit apportée à ce problème avant l'aménagement de cette artère.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité – 20 oui.

8. Propositions du Conseil administratif.

Le président indique que les points b) e) et g) sont soumis au vote à la majorité qualifiée et comprennent donc le vote du président.

a) Remplacement du fourgon VW T4 réhaussé au service des routes et espaces verts (prop. n°23.16)

M. ROBERT explique qu'il s'agit du remplacement d'un fourgon fermé qui sert au transport de matériel. Le fait qu'il soit fermé permet le transport en cas d'intempéries. Le véhicule actuel a près de 20 ans et est hors d'usage. Le réparer coûterait environ CHF 20'000, il convient donc de le remplacer rapidement. En conformité avec les

engagements à prendre en lien avec l'obtention du label Cité de l'énergie et les préoccupations du Conseil municipal, le Conseil administratif propose l'acquisition d'un véhicule électrique. Le seul répondant aux besoins de la commune, tant au niveau de l'autonomie que des gabarits, est un véhicule Ford E-Transit. Pour cette raison le Conseil administratif demande de lui ouvrir un crédit de CHF 60'000. Il demande toutefois de lui donner l'aval pour l'achat d'un véhicule thermique en cas de non-disponibilité rapide du Ford E-Transit.

M. LUISIER rejoint M. ROBERT sur le fait que le fourgon de 2004 est complètement hors d'usage. Les coûts de carrosserie et de mécanique pour le réparer s'élèvent à plus de CHF 21'000, en plus de ne plus être dans les normes de sécurité en vigueur. Il faut donc absolument le remplacer. Le Ford E-Transit est l'un des rares à avoir une autonomie actuellement suffisante par rapport aux autres modèles. Le groupe Veyrier-Ensemble considère ce choix pertinent. Ils estiment qu'avec les options souhaitées et les rabais compris, le coût de CHF 60'000 n'est pas exorbitant. Cependant, si ce modèle n'est pas disponible fin 2023, il faudra se rabattre sur un véhicule thermique. Ils proposent le vote immédiat.

M. MÜLLER indique que le groupe Le Centre est très content que le choix du Conseil administratif se soit porté d'abord sur un véhicule électrique. L'exposé des motifs montre toutefois que le choix de modèles électriques qui correspondent aux exigences de la commune est encore très réduit pour l'instant. La proposition du Conseil administratif de choisir un véhicule thermique, si le modèle électrique n'était pas disponible dans un délai raisonnable, leur semble également «tenir la route». C'est pourquoi ils proposent l'entrée en matière et, au vu de la qualité du dossier présenté et du montant, le vote immédiat.

M. ZUFFEREY fait savoir que les Vert'libéraux acceptent le remplacement du fourgon VW T4 et remercient l'administration d'avoir porté son choix en priorité sur un véhicule électrique. Ils demandent toutefois à cette dernière d'avoir un peu de patience pour le délai de livraison et ne pas «utiliser» un possible délai pour se porter rapidement sur un moteur thermique. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN considère, d'après l'exposé des motifs qui a mis en évidence la dégradation de ce véhicule, qu'il est judicieux de le remplacer par un véhicule neuf, si possible électrique. Les caractéristiques du véhicule Ford E-Transit correspondent bien à la transition écologique et aux besoins du service des routes et espaces verts. Pour toutes ces raisons, elle entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR entre en matière et demande le vote immédiat.

M. BALDIN signale que le groupe Socialistes-Vert.e.s partage l'enthousiasme général envers le modèle électrique. Ils disent préférer attendre après la fin de l'année si besoin pour se procurer un modèle électrique et demandent le vote immédiat.

M. BARRO remarque que, si la commune commence à acquérir des véhicules électriques, elle pourrait éventuellement installer des panneaux photovoltaïques directement sur le toit du dépôt de la voirie.

M. ROBERT répond que la commune souhaite rénover complètement ce bâtiment depuis longtemps. Il ignore quand sera initié ce projet, mais il comportera certainement des panneaux photovoltaïques.

L'entrée en matière est acceptée par 19 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 19 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée par 19 oui et 1 abstention.

**b) Servitude de canalisation d'eaux pluviales au chemin de l'Arvaz
(prop. n°23.17)**

M. ROBERT explique que les travaux relatifs à l'installation d'un collecteur au chemin de l'Arvaz, longeant la frontière française sur environ 450 mètres et permettant aux eaux pluviales de se déverser directement dans l'Arve, ont été achevés en octobre 2020. Ce collecteur traverse trois parcelles appartenant à des privés. Les aspects fonciers n'ont toutefois pas été réglés. Il convient donc de constituer une servitude au profit de la commune de Veyrier pour permettre leur entretien, tous les frais de maintenance et d'entretien étant à charge de la commune. Un plan de servitude a été établi par un bureau de géomètre et un projet de convention a été rédigé par un notaire. Comme cette servitude ne découle pas d'un plan d'affectation, en respect de la loi sur l'administration des communes (LAC), il appartient au Conseil municipal de déléguer la signature de cette convention au Conseil administratif.

M. MONNAT signale que le groupe PLR accepte la proposition du Conseil administratif de régler les aspects financiers en lien avec le nouveau collecteur par l'inscription d'une servitude sur les 3 parcelles privées qu'il traverse.

M. GÄMPERLE déclare que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le vote immédiat.

M. HUTZLI demande, au nom du groupe Le Centre, l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN demande l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux demandent l'entrée en matière et proposent le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

c) Amortissements complémentaires 2023 (prop. n°23.18)

M. MARTIN explique que cette année, en amont de la présentation du budget 2024, le Conseil administratif vient avec une série de crédits d'investissement qu'elle propose d'amortir en une fois, donc de supprimer pour les années à venir les montants réguliers d'amortissement. Les crédits concernés ont essentiellement comme maturité des années comprises entre 2024 et 2030. Le montant total de ces amortissements extraordinaires a été arrêté CHF 3,235 mios pour les raisons suivantes. D'une part, une estimation de revenus fiscaux supplémentaires provenant de rattrapage des années antérieures qui viendront augmenter les recettes fiscales 2023. Il rappelle que les estimations fiscales pour établir les budgets ne prennent jamais en considération les rattrapages. D'autre part, l'état du suivi budgétaire à la fin du premier semestre qui donne une estimation de l'atterrissage des comptes à fin décembre 2023. Enfin, la volonté du Conseil administratif, déjà manifestée les années précédentes, de réduire les charges d'amortissement pour les années à venir afin de permettre d'établir des budgets plus équilibrés. Ce chiffre de CHF 3,235 mios apparaît, à ce stade de l'année, en adéquation avec les données chiffrées à disposition, et également aligné face à des explications que la commune pourrait être amenée à donner à son autorité de surveillance. Comme mentionné dans l'exposé des motifs, le vote du Conseil municipal permettra au Conseil administratif de venir lors du prochain Conseil municipal avec un budget de fonctionnement 2024 amputé de CHF 770'000 de charges d'amortissement.

M. DUC indique que le groupe PLR se réjouit que les finances municipales permettent au Conseil administratif de proposer plus de CHF 3,2 mios d'amortissements complémentaires. Ils rappellent que ces amortissements complémentaires ont été calculés sur la base des estimations fiscales fournies par le canton à fin juin. Ils espèrent que le Conseil administratif reviendra encore une fois d'ici la fin de l'année devant le Conseil municipal avec un nouvel amortissement complémentaire. Le groupe PLR demande depuis longtemps une baisse de la fiscalité à la vue des amortissements complémentaires votés année après année. Ils souhaitent qu'enfin le Conseil administratif l'entende et présente un budget 2024 contenant une baisse de la fiscalité conséquente. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent le vote immédiat.

M. MÜLLER considère que l'avantage de faire de la politique dans une commune qui n'a pas de problèmes financiers est que, presque chaque année, en période budgétaire, les Conseillers municipaux sont face à la même proposition, à savoir des amortissements complémentaires. Cette année encore, le Conseil administratif propose de voter des amortissements complémentaires pour un total de CHF 3,2 mios, ce qui permettra de diminuer les charges de fonctionnement d'environ CHF 770'000 en 2024 déjà. Même si, par ces amortissements complémentaires, les comptes 2023 devaient devenir négatifs, cela ne ferait que diminuer l'indice de capacité financière de la commune, ce qui diminuera d'autant plus le montant de la contribution. C'est pourquoi le groupe Le Centre propose d'entrer en matière et, pour simplifier la préparation du budget 2024 par le Conseil administratif, propose le vote immédiat.

M. SCHOCH fait savoir que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du projet de délibération du Conseil administratif concernant sa proposition de procéder à des amortissements complémentaires 2023 pour un montant global de CHF 3'235'612.62. Ils ont pris également note que la prise en compte de ces amortissements dans les comptes 2023 permettra d'alléger le budget 2024 d'un montant de CHF 770'692.70.

Afin que le Conseil administratif puisse travailler dès à présent sereinement sur le budget 2024 en tenant compte de cet allègement, ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux acceptent les amortissements complémentaires 2023, dans l'attente de la présentation du budget 2024 qu'ils espèrent «ambitieux» au niveau du centime additionnel. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. BALDIN, au nom du groupe Socialistes – Les Verts, considère que les amortissements sont la solution adéquate en préparation du budget. Ils proposent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

d) Crédits budgétaires supplémentaires 2023 (prop. n°23.19)

M. MARTIN indique, en application de la LAC, que le Conseil municipal est amené à voter les crédits budgétaires supplémentaires permettant de couvrir les dépassements actuels et les dépenses à venir d'ici la fin d'année 2023 (l'exposé des motifs marquait à tort 2022). Il dénombre deux situations de dépassements actuels connus et une demande d'autorisation de dépassement à venir d'ici la fin de l'année. Le premier est un dépassement de CHF 12'500, lié à des dépenses non prévues dans le budget 2023, en rapport avec les activités du Centre de loisirs de Veyrier (CLV). Ayant récupéré des plages horaires à disposition de la commune à la Maison de Vessy, dans le local utilisé pour le restaurant scolaire, et sachant que la demande d'activité du centre de loisirs sur Vessy/Beaux-Champs était présente, il a été validé la mise en place, sur les quatre derniers mois de cette année, d'un projet pour les enfants du quartier des Beaux-Champs, qui explique ce dépassement de CHF 12'500. Un deuxième dépassement est essentiellement lié à une des communications en début de séance. Il s'agit de la reprise de la garderie autogérée Pitchoun se trouvant dans les locaux de Bois-Gourmand depuis le 1^{er} août 2023. Les quatre éducatrices rejoignent officiellement les équipes EVE qui existent déjà à Pinchat et à Grand-Salève. Même si la subvention communale prévue pour Pitchoun sera de facto réduite, puisque non payée sur les 5 derniers mois de 2023, le poste au budget 2023 va être essentiellement augmenté des salaires de cette équipe pour 5 mois. Par ailleurs, comme mentionné dans l'exposé des motifs, le remplacement en cours d'année d'une éducatrice de la petite enfance a aussi généré une légère hausse des charges salariales par rapport à ce qui avait été budgété. Le montant total s'élève à CHF 147'095. Par ailleurs, lors du vote du budget 2023, un montant global de CHF 331'352 a été inscrit au budget sur les comptes avec une fonction 54 et une nature 31. Sur un budget de CHF 21'000 pour les travaux

d'entretien des bâtiments communaux dans cette catégorie, la commune doit procéder à la réfection des peintures intérieures de l'école Rose, qui sont actuellement non conformes puisqu'elles contiennent du plomb. Cette exigence provient du SASAJ, l'autorité de surveillance de l'accueil de jour. Les travaux doivent être entrepris de manière urgente et sont devisés à CHF 20'000. Ceci donne lieu à un dépassement estimé au 31 décembre 2023 de plus de 5%. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2023 de CHF 179'595.

M. LUISIER considère que M. MARTIN a bien résumé le sujet, que le groupe Veyrier-Ensemble estime limpide comme l'exposé des motifs reçu. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

M. MÜLLER rappelle que, comme chaque année, le Conseil municipal est amené à voter ces crédits budgétaires complémentaires, à savoir les dépassements de crédit de plus de 5% du compte de fonctionnement de cette année. Les explications contenues dans l'exposé des motifs, ainsi que celles de M. MARTIN, paraissant suffisantes au groupe Le Centre et, afin de ne pas trop charger la commission des finances, sécurité et administration, ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux entrent en matière et demandent le vote immédiat pour les crédits budgétaires supplémentaires 2023, dont les raisons des dépassements ont été clairement expliquées et justifiées.

Mme DESARDOUIN demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. DUC indique que le groupe PLR demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée par 19 oui et 1 abstention.

e) Crédit de réalisation pour l'aménagement du chemin de Pinchat DD2 dans le cadre de la ligne de bus BHNS : honoraires, travaux, acquisitions et cessions foncières (prop. n°23.20)

Mme TAGLIABUE propose d'entrer en matière sur un crédit important en lien avec le futur quartier des Grands Esserts. Il s'agit de l'aménagement du chemin de Pinchat, le tronçon DD2, qui devrait permettre la création d'une nouvelle ligne de bus BHNS (bus à haut niveau de service), la ligne 21, qui devrait relier Veyrier-douane à Carouge et à la gare CEVA Pont-Rouge. Afin d'optimiser la progression de ce BHNS, de préserver l'alignement des chênes existants et d'aménager un chemin le plus sécurisé possible, il a été décidé de conserver la première partie du chemin et de la dédier à la mobilité douce, piétons et cyclistes. Une deuxième voie sera créée au nord, sur la

zone agricole, réservée aux voitures et au bus. Un système de feux à différents carrefours permettra au BHNS de circuler en priorité tout au long de son cheminement. De plus, un trottoir sera créé sur la partie de gauche, lorsque l'on va en direction de Carouge, grâce à l'acceptation de plusieurs propriétaires de céder un bout de terrain pour la sécurisation dudit chemin. L'exécution de ces travaux se fera par étape afin de ne pas stopper la circulation sur cet axe. L'élargissement de la chaussée sur la partie agricole se fera dans un premier temps, puis suivra la réfection du chemin actuel qui sera dédié à la mobilité douce. Les travaux plus complexes, nécessitant une fermeture momentanée de portions de chaussée, se feront pendant les vacances avec la mise en place de navettes de transports publics pour les riverains et utilisateurs de cet axe routier. Elle remarque que ce deuxième projet a tenu compte de l'importance de préserver l'alignement historique des chênes du début du chemin et qu'il nécessitera en tout et pour tout, l'abattage de 10 arbres qui seront compensés in situ. Quant aux aspects financiers, le Conseil administratif demande d'entrer en matière pour un crédit de CHF 7,565 millions, dont seuls CHF 3,837 millions seront à la charge de la commune après différentes subventions et participation du canton, de la Confédération et du fonds intercommunal d'équipement (FIE).

M. ZUFFEREY indique que, concernant le crédit d'aménagement du chemin de Pinchat, projet d'utilité publique, les Vert'libéraux entrent en matière avec un renvoi à la commission des constructions dans un premier temps, puis à celle des finances, sécurité et administration une fois le projet validé par la première commission.

M. DUC déclare que le groupe PLR a lu avec attention la proposition du Conseil administratif qui permettra à la commune d'être encore mieux reliée au réseau TPG. Ils entreront en matière. Le montant du budget prévu pour ces travaux étant conséquents, plus de CHF 7,5 millions, et au vu de la complexité du projet, ils proposent le renvoi de cette proposition aux commissions des constructions et des finances, sécurité et administration afin de pouvoir l'étudier de façon approfondie.

Mme DESARDOUIN considère que la réalisation de l'aménagement du chemin de Pinchat est d'une importance particulière et doit être une priorité absolue. Actuellement, lorsque le tracé quitte le domaine public pour emprunter le chemin de Pinchat, il subsiste un danger permanent au croisement des automobilistes et surtout du bus 41. Elle constate que les aspects écologiques, sécuritaires, économiques et le respect foncier des droits des propriétaires ont été étudiés minutieusement et un consensus a été trouvé afin de satisfaire les parties (publics et privés). Néanmoins, elle se dit dubitative quant aux plans financiers car, malgré les différentes déductions, les subventions de la Confédération, la participation cantonale et celle du FIE menant à un total de CHF 3,837.861, le devis reste important. Toutefois, elle fait confiance au Conseil administratif. Elle entre en matière et demande le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration, afin d'analyser en profondeur ce devis.

M. ZANICOLI indique que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

M. HUTZLI informe que le groupe Le Centre entre en matière et demande le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

Mme BISSON, au nom du groupe Socialistes-Verte.e.s, entre en matière et demande le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux considèrent que c'est un très beau projet, mais regrettent que la partie carougeoise ne soit pas plus ambitieuse.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le renvoi en commission des constructions accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 20 oui.

**f) Remplacement de l'éclairage du stade de football de Grand-Donzel
(prop. n°23.21)**

M. ROBERT explique que, dans le cadre de la mise en place du projet «Veyrier cité de l'énergie» et pour diminuer la consommation de la commune, le Conseil administratif propose de remplacer l'éclairage actuel des terrains de football de Grand-Donzel par un éclairage LED. L'installation actuelle est vétuste et énergivore. L'inquiétude au préalable était de pouvoir effectuer ce changement en conservant les mats actuels et une expertise a confirmé qu'il est possible de les garder. Le coût total s'élève à CHF 280'000, hors subventions. Ce montant soumet la commune à l'accord intercommunal sur les marchés publics. Cependant, la commune entend profiter de ces travaux pour améliorer le système de contrôle, d'allumage et d'extinction des projecteurs.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s approuve le projet du Conseil administratif de remplacer l'éclairage par des LED. Ils demandent s'il est prévu de remplacer l'éclairage des autres stades.

M. ZANICOLI estime l'exposé des motifs et le projet très explicites. Il ajoute qu'un élément n'a pas été quantifié : la maintenance et le changement, dus à l'usure, de ces sources d'ancienne génération. Cette maintenance entraîne des coûts supplémentaires. La durée de vie des LED est de 50'000 heures, ils ne contiennent aucune substance toxique, la maintenance en est donc largement réduite. Il ajoute qu'avec le remplacement des sources d'ancienne génération par des LED, l'économie annuelle sera d'environ 30%. C'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN considère le remplacement de l'éclairage du stade de football du Grand-Donzel d'une importance capitale du point de vue écologique et économique. Au vu de la vétusté de l'installation, de l'évolution de la technologie énergétique comme les ampoules à LED et de la déchéance du climat, l'optimisation du système actuel d'allumage et d'extinction des lumières est nécessaire. Par ailleurs, elle évoque une économie d'énergie réduite de moitié par an. Néanmoins, elle estime que la somme de CHF 280'000 est exorbitante. Malgré cela, elle entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme MAYE indique que le groupe Le Centre accepte la proposition et demande le vote immédiat.

Mme GAUTROT, après avoir pris connaissance de cette proposition, indique que les Vert'libéraux sont favorables à l'adaptation et la modernisation de l'électricité pour l'éclairage du stade de football du Grand-Donzel. Ces changements répondent également aux économies d'énergie souhaitées par la commune. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR entre en matière et demande le vote immédiat.

M. ROBERT, en réponse à M. BALDIN, indique que le stade du village n'est pas équipé en LED. Étant donné les coûts de ces opérations, le Conseil administratif a prévu de le faire au cours du temps, d'abord le stade du village, puis les terrains de tennis.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 20 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 20 oui.

g) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) Avenue du Grand-Salève 6 (prop. n°23.22)

M. MARTIN rappelle que le Conseil municipal a déjà, dans cette législature, délibéré sur le principe du cautionnement de la commune en faveur d'emprunts contractés par la FIVV. Il résume la situation pour laquelle cette proposition est adressée au Conseil. L'immeuble 6 avenue du Grand-Salève avait été financé par un emprunt à 10 ans en septembre 2013 d'un montant de CHF 11 millions auprès du Fonds de compensation AVS. Ce prêt étant tout récemment échu, le Fonds de compensation AVS a accordé un délai complémentaire pour le renouvellement du prêt afin que la FIVV puisse faire la demande de renouveler ce cautionnement de la commune de Veyrier lors de cette séance du Conseil municipal. La particularité de cette proposition étant que si le Conseil est d'accord de délibérer positivement sur cette demande de cautionnement, le Conseil administratif aimerait associer cette délibération à une clause d'urgence, comme le prévoit l'art 32 de la LAC. Il suppose que les Conseillers municipaux en comprennent les raisons, en tenant compte du renouvellement d'un emprunt arrivé à échéance il y a peu. C'est pour cette raison qu'ils trouveront dans le projet de délibération deux étapes de vote, prenant en considération que la clause d'urgence a des modalités de vote différentes.

M. MÜLLER estime que ce cautionnement n'est en définitive que le renouvellement d'un ancien cautionnement qui arrive à échéance, bien que le montant, à savoir CHF 11 millions, peut paraître important. Le sous-jacent n'a pas changé entre-temps.

C'est pourquoi le groupe Le Centre propose l'entrée en matière, le vote immédiat sur la délibération, ainsi que l'acceptation de la clause d'urgence.

Mme DESARDOUIN indique que le cautionnement de l'emprunt de la FIVV n'est pour elle qu'une formalité. Au vu de l'urgence, elle entre en matière et demande le vote immédiat.

M. SCHOCH déclare que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du projet de délibération du Conseil administratif concernant le cautionnement de l'emprunt de la FIVV auprès du Fonds de compensation de l'AVS pour le financement de l'immeuble de l'avenue du Grand-Salève 6. Il a également noté que le renouvellement du prêt et du cautionnement lié sont arrivés à échéance le 2 septembre dernier, il y a donc une notion d'urgence à voter cette délibération. Précisant enfin que cette opération ne génère pas de coûts pour la commune et permet en revanche de réduire les charges financières de la FIVV, le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière, accepte la clause d'urgence et propose le vote immédiat.

M. MONNAT signale que le groupe PLR accepte le renouvellement du cautionnement de CHF 11 millions, ainsi que la clause d'urgence.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition et que la commune réalise régulièrement le cautionnement solidaire à la FIVV pour ses emprunts. Ainsi, ils y sont favorables et acceptent l'entrée en matière, le vote immédiat et la clause d'urgence.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

La clause d'urgence est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

9. Propositions des Conseillers municipaux.

Pas de propositions.

10. Questions et divers.

Le président informe qu'une question écrite a été déposée en début de séance par les Vert'libéraux, que celle-ci est transmise au Conseil administratif qui doit y répondre dans un délai d'un mois.

Concernant la question de M. DUC liée à la fréquentation de la piscine Harmony, **Mme TAGLIABUE** s'engage à donner des précisions au moment de la présentation du budget.

M. HUTZLI remarque qu'un détecteur de lumière a été installé au parking à vélos de Grand-Salève, il souhaite savoir s'il est possible de faire de même au Parc de la Mouille.

M. ROBERT en prend bonne note.

M. LUISIER évoque des difficultés à utiliser l'application Word sur son iPad.

Le président indique que Mme LIPAWSKY lui enverra les coordonnées de la personne en charge.

M. DUC demande que le tout-ménage concernant les dates et horaires des encombrants ne soit pas imprimé recto-verso car cela ne permet pas de l'afficher au mur.

M. ROBERT indique que cette remarque a été prise en compte pour la prochaine impression.

Mme DESARDOUIN signale que, sur le site de Veyrier, la Conseillère municipale indépendante (CMI) n'apparaît pas dans la rubrique des partis présents. Elle constate également que sous «Parti Socialiste», cinq personnes apparaissent, or actuellement ils sont quatre. Elle demande que la personne responsable du site fasse le nécessaire pour mettre à jour cette rubrique. Par ailleurs, elle revient sur la lettre concernant le ramassage des encombrants. Elle rappelle que les habitants ne sont pas satisfaits du rapport du Conseiller administratif délégué et que les mêmes plaintes subsistent. À ce propos, elle demande à M. ROBERT s'il est possible de mettre en place un passage trimestriel de la levée des encombrants.

M. ROBERT rappelle que la question des encombrants sera discutée prochainement en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

M. BALDIN revient sur le crédit pour le matériel informatique des Conseillers municipaux précédemment approuvé. Il demande que le règlement soit modifié afin de proposer une indemnité informatique par an pour les personnes ne souhaitant pas utiliser l'iPad offert, soit parce qu'ils n'en ont pas l'usage, soit parce qu'ils sont réfractaires à la marque Apple.

M. MARTIN s'engage à étudier cette proposition. Il évoque des abonnements liés au service de maintenance, qu'une nouvelle marque pourrait compliquer.

M. BERNHEIM souhaite remercier la société en charge de la maintenance informatique du matériel mis à disposition des membres du Conseil municipal dont le service est de qualité.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire générale
Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal
Cédric Zufferey

Le président
du Conseil municipal
Alain Pautex